BULLETIN d'INFORMATION MUNICIPAL

de la Commune d'UGNY LE GAY n° 9

Responsable de la rédaction Jean-Paul GOYHENECHE Imprimé par nos soins

Mercredi 26 Février 1996

éditorial

Avons-nous un projet?

l'heure où toutes les entités nationales qui gèrent notre pays élaborent leur projet, sommes-nous dispensés de formuler le notre?

Il y des projets régionaux, des projets départementaux, des projets de territoire, pouvons-nous nous passer d'un projet communal?

Vous allez sans doute me répliquer que jusqu'à aujourd'hui il n'y en avait pas, et qu'on s'en passait très bien... Oui, mais voilà, la décentralisation est passée par là.

Avant, toutes les décisions étaient régies par le pouvoir central, par PARIS, comme on disait Maintenant la loi de décentralisation a transféré ces pouvoirs aux régions, aux départements, aux communes. Cet état de fait confère aux collectivités plus de liberté pour prendre leurs décisions, mais aussi plus de responsabilité pour les assumer. Sans la tutelle de l'état, la commune est seule pour assurer la cohérence de ses choix, et cette cohérence ne peut se fonder que sur un projet global, qui donnera des objectifs clairs, des moyens solides, une "politique" à long terme.

Mais quel projet, me direz-vous?

Il est certain que si j'écris ces lignes aujourd'hui, c'est que j'ai quelques idées sur le sujet. Mais le projet d'une commune ne doit pas être le "projet du Maire". Il doit être construit ensemble, avec la participation active de tous les citoyens ayant un rapport direct avec la commune.

J'invite donc chaque habitant à réfléchir sur ce que sera le PROJET COMMUNAL qu'il nous faudra défendre au 21 ème siècle. Si nous ne faisons pas l'effort de construire ce projet, d'autres se chargeront de nous imposer le leur.

Le Maire, Jean-Paul Goyhénèche.

agenda

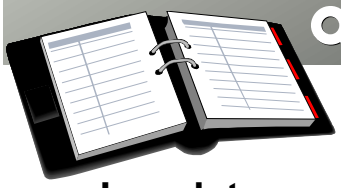

Les dates qu'il faut retenir.

SAMEDI 1° MARS 1997:

Les anciens Combattants en assemblée.
Le Samedi 1° Mars 1997, à 14 heures 30, les anciens combattants du Canton se réuniront en Mairie d'Ugny le Gay pour débattre de leurs activités. Une remise de gerbe au monument aux morts et un pot d'amitié clôtureront cette après-midi de travail.

MERCREDI 12 MARS:

Lutte contre la drogue, à Caumont. Le Mercredi 12 Mars, Une soirée d'information est organisée à la salle de la Villette, à Caumont, pour sensibiliser parents et enfants à la lutte contre la toxicomanie. Deux séances sont prévues: l'une à 18 heures 30 pour les jeunes, l'autre à 20 heures pour les parents. Pourquoi deux séances distinctes, me direz-vous, parce qu'aux dires des organisateurs, la séance "adultes" exposera des informations susceptibles de "choquer" la sensibilité des plus jeunes. J'invite tous les parents à assister à cette réunion, qui à n'en pas douter se révélera indispensable pour qu'ils assument pleinement leur responsabilité éducative. Aujourd'hui personne n'est à l'abri,

LA LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE EST AFFAIRE DE TOUS!

SAMEDI 15 MARS:

"Moisson du coeur" pour les paralysés.
Comme chaque année, l'association des paralysés de France organise dans chaque commune la collecte des vétements qui servira à financer l'aide qu'ils apportent à tous ceux qui en ont tant besoin.

Monsieur Marcel Lelong et Jean-Louis Gambart se chargeront de cette collecte pour le village. Elle aura lieu entre 9 et 11 heures

MERCI POUR VOTRE GÉNÉROSITÉ!

SAMEDI 12 AVRIL:
La course PARIS-SAINT QUENTIN passe par Ugny le Gay.

Le Samedi 12 Avril, à partir de 13 heures, nous aurons le plaisir de voir passer dans le village le spectacle coloré de la course cycliste PARIS-SAINT QUENTIN. A cette occasion, la circulation sera réglementée sur l'itinéraire des coureurs qui arriveront par le RD 56, emprunteront Baligant, la rue Thunder en direction de la Neuville.

les travaux du conseil municipal...

Depuis le début de l'année, le Conseil Municipal n'a pas chômé! Les différentes commissions se sont réunies durant tout le mois de Janvier pour préparer les grandes lignes des activités communales de 1997.

Le travail ne manque pas: travaux communaux à réaliser, actions sociales à suivre, nouvelle comptabilité communale à mettre en place, etc.

Pour inaugurer la nouvelle année le Conseil Municipal s'est réuni le Vendredi 7 Février. Il avait à se prononcer Sur un ordre du jour très fourni. Quatre heures de délibérations n'ont pas été de trop pour venir à bout de tous les sujet évoqués.

Certaines délibérations concernant des sujets secondaires n'offraient pas grand intérêt pour les habitants de la commune:

_motion du Conseil Municipal de Chauny sur le tracé du futur canal à grand gabarit.
_note de la Préfecture sur l'hygiène des cuisines publiques.
_contribution de la commune au fonctionnement du SDIS.
_Décision du Conseil Municipal sur les modalités d'application de la nouvelle comptabilité M14.

Si ces différents sujets vous intéressent, n'hésitez pas à venir consulter le compte-rendu en Mairie, je me ferai le plaisir de vous en fournir un exemplaire.

D'autres sujets par contre intéressent directement les citoyens que vous êtes, je vous livre donc "in extenso" leur transcription au registre des délibérations:

_Création d'une commission d'appel d'offres.

A la demande de la DDE, en vertu de la loi d'orientation 92-125 du 6 Février 1992, Le Maire propose de nommer une commission d'appel d'offres au sein du Conseil

Cette commission se réunira pour le cas où la commune passerait avec les entreprises des marchés négociés, soit de sa propre initiative, soit lorsque la législation le lui impose, comme dans le cas des marchés dont le prix est estimé à une valeur supèrieure à 700 000 francs.

Titulaires: MENNECART Jean, MENNECART Jean-Paul, GAMBART Jean-Louis, LANGLET Jocelyne.
Suppléants: GERMAIN Bernard, DENORME Jean, TRIOUX
Laurent.

_Création d'une commission "Affaires scolaires".

Compte-tenu des développements importants que prennent actuellement les affaires scolaires pour la commune d'Ugny le Gay, le Maire propose de nommer une commission des Affaires scolaires au sein du Conseil Municipal d'Ugny le Gay.

En effet, les négociations des charges scolaires aux autres communes, ainsi que l'hypothèse d'un futur regroupement scolaire nécessite une réflexion et une étude qu'il faudra mener à plusieurs, étant donné l'importance du problème.

Titulaires: MENNECART Jean, TRIOUX Laurent, DUPUIS Jocelyne.

_Création d'une commission "Urbanisme".

Suite à des interrogations relatives à un permis de construire délivré sur le périmètre de remembrement, le Maire propose de nommer une commission d'urbanisme au sein du Conseil Municipal d'Ugny le Gay.

Les membres de cette commission sans devoir obligatoirement se réunir au même moment auront pour mission de vérifier la conformité des permis de construire et la demande de travaux et de faire toute remarque et suggestion quant à la nature de ces construction et travaux.

Il est en effet préférable que plusieurs conseillers donnent ainsi leur avis, plutôt qu'une en la personne du Maire, celui-ci ne pouvant à lui seul connaître tous les éléments d'une situation.

Titulaires: DENORME Jean, GERMAIN Bernard, THEVENIN Joël.

_Autorisation et choix de priorité des programmes d'investissement.

Le Maire propose au Conseil Municipal de voter les autorisations et le choix de priorité des programmes d'investissement pour l'inscription à la DGE.

La DGE Dotation Globale d'Équipement est une Subvention d'État qui permet de financer des investissements pour les communes de moins de 10 000 habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'inscrire sur le Budget des investissements 1997 les programmes suivants:

Les programmes éligibles à la DGE.

Programme n°8: EQUIPEMENT INFORMATIQUE ET COMMUNICATION.

Ce programme est rendu nécessaire par le traitement informatique imposé par l'état et par les nouveaux canaux de communication que sont le téléphone et le fax.

Programme n°2: RÉNOVATION MAIRIE 1ère tranche "Travaux de sécurité".

Ce programme est indispensable à la mise aux normes et à la sécurité du bâtiment. L'estimation des dépenses n'est pas complète, il donc jugé utile de reporter à l'année prochaine la 2ème tranche des travaux.

Programme n°3: RÉNOVATION EGLISE.

Ce programme a fait l'objet d'un ensemble complet de devis estimatifs. Il peut donc être soumis au subventionnement. Mr MENNECART Jean, adjoint aux finances souhaite un deuxième devis pour la réfection de la toiture.

Les programmes éligibles à d'autres sources de subvention.

Programme n°5: Étude schéma d'assainissement 1ère phase.

Ce programme est indispensable et urgent compte-tenu des échéances qui se situent à l'horizon des années 2005 en matière de réglementation Européenne.

Cette étude permettra de d'avoir une vision exacte de l'assainissement dans notre commune. La municipalité pourra ainsi faire ses choix en matière d'assainissement.

Programme n°6 : TRAVAUX VOIRIE FDS RUE THUNDER RUE BALIGANT.

Ce programme est prioritaire compte tenu de son inscription au programme complémentaire FDS 1997 prévu par le Conseil Général.

Il reporte donc à l'année 1998 la demande de DGE pour les programmes suivants:

Programme n°4: NOUVEAU CIMETIERE.

Ce programme dont l'estimation au niveau du coût financier reste très approximatif doit faire l'objet d'une étude plus poussée, notamment par rapport aux décisions qui vont être prises au cours du remembrement. Ce projet est d'ailleurs inscrit comme projet communal dans la perspective de ce remembrement.

Programme n°7: RENOVATION MONUMENT AUX MORTS.

Ce projet, lui aussi n'est pas "bouclé". Il reste à chiffrer le coût de la réparation de la statue... Les démarches sont en cours mais n'ont pas encore abourties...

Programme n°2: RENOVATION MAIRIE 2ème tranche

Traitement des murs, Travaux de rénovation électrique, de chauffage et d'isolation".

Ces travaux doivent faire l'objet de devis qui n'ont pas encore été présentés par les entreprises sollicitées.

Il demande un délai de réflexion pour décider du sort du **programme n°1 MATERIEL MOTOCULTURE**. En effet, ce programme sera encore inscrit aux opérations budgétaires 1997, avec un reste à réaliser de 31 169,72 francs. Il reste à savoir s'il doit être maintenu ou liquidé, pour pouvoir transférer ce reste à d'autres programmes.

Tous ces programmes ont fait l'objet d'un plan de financement. Ils ont été remis à chaque conseiller avec le tableau de synthèse du financement de l'ensemble de programmes.

Le Maire précise que ces documents ne sont pas définitifs, mais qu'ils constituent une première base de travail. Il faut encore beaucoup de travail pour les affiner, pour les enrichir, et que chaque membre du Conseil Municipal se doit de les amender. Ils n'en constituent pas moins une référence du point de vue de la méthode de travail et de la stratégie à long terme que doit se donner toute commune en matière d'investissement.

Programmes	Coût total	Subventions
1 Matériel jardin	18 830 F	0 F
2 Mairie	329 593 F	164 796 F
3 Eglise	176 683 F	44 170 F
4 Cimetière	400 000 F	200 000 F
5 Etude Assainissement	60 000 F	48 000 F
6 Travaux Voirie	450 000 F	225 000 F
7 Monument	89 601 F	44 800 F
8 Informatique	21 500 F	8 600 F

_Ratification des travaux communaux et évaluation du coût de ces travaux.

Suite aux travaux de la commission des travaux, le Maire soumet la liste des travaux communaux élaborée par celle-ci.
La liste de ces travaux est jointe en annexe.

Après observations, demande de renseignements et demande de modifications la liste de ces travaux ne soulevant pas d'objections majeures est adopté par le Conseil Municipal.

Les demandes de modification apportées sont les suivantes:
__Exclure le nettoyage de dépôt d'ordure illégal en face du 11, Rue Thunder, celui-ci étant sur une propriété privée ne regarde pas la commune.
_Ajouter le nettoyage du dépot de gravats du Bois des Pauvres, face à la cabane de Mr Vaude.
_Ajouter l'ouvrage d'art inscrit comme opération de sécurité au plan FDS 1997, rue Mme Abbot. Ce chantier pour lequel la commune n'est pas maître d'ouevre mérite d'être inscrit sur la liste, pour mémoire, afin que sa réalisation soit suivie ou même réclamée en cas de retard ou d'oubli des services de voirie du Conseil Général.

Le Maire précise que seule la liste des travaux est soumise à l'aval du Conseil Municipal. En aucun cas il ne lui était demandé de se prononcer sur leur coût, qui n'était donné là qu'à titre indicatif et dont l'estimation a besoin d'être affinée. La décision de pourvoir au financement de ces travaux interviendra au moment du vote du budget primitif.

TRAVAUX COMMUNAUX 1997 à réaliser par la commune

Entretien Bâtiments	**Lieu**	**Coût**
Peinture portail Eglise	Eglise	200,00 F
Peinture Balustrade Eglise	Eglise	150,00 F
Recimentage joints murs	Eglise	200,00 F
Nettoyage intérieur	Eglise	100,00 F
Réparation mobilier	Eglise	500,00 F
Remise en état rez-de-chaussée	Mairie	1 500,00 F
Mise en sécurité poële à fuel	Mairie	2 000,00 F
Réparation mobilier	Mairie	500,00 F
Remise à neuf plafond salle Conseil	Mairie	500,00 F
Remise en état des portes	Mairie	1 500,00 F
Entretien Espaces verts		
Traitement mauvaises herbes	Cimetière	1 000,00 F
Plantation massifs floraux	Entrées villages	3 000,00 F
Remplacements plantations détruites	Place des Fêtes	1 000,00 F
Entretien voirie & réseaux		
Regravillonnage trottoir	5, Place de l'Eglise	1 000,00 F
Pose poubelle	Arrêt de car	500,00 F
Travaux d'équipement		
Pose panneau d'affichage	Place de l'Église	1 000,00 F

TRAVAUX COMMUNAUX 1997 réalisés par prestataires de service.

Entretien Bâtiments		
Tayon (ou commune?)		
Réfection tête pilier droit portail Eglise	Eglise	2 500,00 F
Mennecart Franck		
Ramonage cheminées	Mairie	1 000,00 F
Entretien voirie & Réseaux		
DDE ou Entreprise		
Curage des fossés	Terroir	20000,00 F
Réduction excavation chaussée	Etang d'amour	3 000,00 F
Drainage écoulement d'eau pluviale	Croisette	5 000,00 F
Réparation collecteur eau de pluie	Place de l'Eglise	500,00 F
Déplacement panneau routier	5, rue Willard Rodgers	500,00 F
Dérivation des eaux de pluies	3, rue de la Forge	5 000,00 F
Réfection ouvrage Rue Abbot		60 000 F
Ets Guerreau		
Nettoyage bas-côtés	RD et VC	7 500,00 F
Nettoyage bas-côtés	CR	7 500,00 F
SETI		
Déplacement lampadaire EP	3, Rue thunder	500,00 F
Pose lampe anti-brouillard (orange)	1, Rue Baligant	500,00 F
Pose lampe anti-brouillard (orange)	13, Rue Abbot	500,00 F

l'eau: patrimoine & trésor commun

Alors que certains habitants de notre planète donneraient n'importe quoi pour boire dans le mince filet d'eau qui coule d'un ruisseau après une ondée, nous jugeons parfois cette eau tombée du ciel comme un désagrément, voire parfois k comme une calamité.

il n'y a pas de vie sans eau!

C'est un truisme de le dire, : mais je me demande bien si tout le monde en est bien conscient!

Une petite anecdote tout d'abord pour bien situer le problème: J'ai eu récemment à surseoir à la réclamation d'un agriculteur qui déclarait que sa pâture était inondée parce que son voisin n'avait pas fait curer le fossé dont ils sont tous les deux riverains.

N'ayant pas une grande expérience pour arbitrer ce genre de litige, j'ai donc fait appel à la DDAF pour régler le problème.

Monsieur Nantier, responsable de la police de l'eau à cette direction départementale est donc venu me rendre visite pour traiter de ce problème. Après avoir eu un long entretien sur cadre légal de la police des eaux, nous sommes allés faire un petit tour sur le terrain pour voir ce qu'il en était de la réalité liée à la réclamation qui nous occupait. Sur à peine trois cent mètres, nous n'avons relevé pas moins d'une vingtaine d'infractions aux règles qui régissent la circulation de l'eau, toutes propriétés confondues bien sûr, et pas seulement celle de la personne incriminée. Quand on sait que la loi du 3 Janvier 1992, modifiée par la loi du 2 Février 1995 punit de 2 000 à 500 000 francs d'amende chacune de ces infractions, avouez que cela forme un joli petit capital rente pour l'État Français.

Il n'est naturellement pas dans mon propos de vouloir condamner sans préavis les riverains de nos cours d'eau. Mais ne comptez pas sur moi non plus pour faire la politique de l'autruche et de laisser se dégrader une situation qui risque de vite devenir insupportable, voire catastrophique! Il n'est pas besoin d'être un expert pour constater l'état de désolation extrême des cours d'eau qui sillonnent notre commune.

Il est donc grand temps de réagir! Mais pour ce faire, il convient que chacun d'entre vous sache bien à quoi s'en tenir vis-à-vis de la loi, qui si elle nous parait dure, n'en a pas moins été rédigé dans l'intéret du citoyen, donc du notre!

L'esprit de cette loi, dans le domaine qui nous concerne, pourrait tenir dans un phrase clé:

l'eau doit rester libre!

"... Le propriétaire riverain est tenu au curage régulier pour rétablir le cours d'eau dans sa largeur et sa profondeur naturelles, à l'entretien de la rive par élagage et recépage de la végétation arborée et à l'enlèvement des embâcles et débris, flottants ou non, afin de maintenir l'écoulement naturel des eaux, d'assurer la bonne tenue des berges et de préserver la flore et la faune dans le respect du bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques..."

Loi n° 95-101, du 2 Février 1995, Article 114.

Nous avons tout à gagner en respectant les termes de cette loi.

Si nos réseaux de fossés sont entretenus, nos champs et nos chemins ne seront plus inondés par leur débordement. Si nos ruisseaux sont ne sont plus encombrés par la débris de végétation ou nos retenues artificielles, l'eau s'écoulera plus vite en emportant plus facilement le limon qu'elle transporte, au lieu d'envaser l'endroit où elle est retenue. L'eau doit aller à l'eau!

Combien de chemins, de champs sont inondés parce qu'il n'y aucun fossé pour lui faire suivre son chemin naturel? Et là, il faut bien faire la différence entre fossés et ruisseaux. Le ruisseau est un cours d'eau naturel où l'homme n'est pas intervenu pour décider de son tracé. Le fossé est une construction artificielle utilisée pour drainer une certaine quantité d'eau, pluviale généralement.

La différence est importante, car au regard de la loi, le ruisseau a un statut différent du fossé.

Mais si l'eau doit rester libre de circuler, elle doit aussi le rester de toute impureté. C'est de l'eau qui doit couler dans nos ruisseaux, pas de l'eau additionnée de produits chimiques, d'excréments d'animaux, ou de produits de vaisselle. Là aussi, nous nous devons de changer nos comportements si nous voulons éviter un désastre écologique.

Chacun d'entre nous, élus, propriétaires, exploitants, habitants de notre commune devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour rendre à nos cours d'eau leur liberté et leur pureté. Le temps presse! On ne nous laissera pas longtemps pour mettre de l'ordre dans tous ça, peut-être quelques mois... Le Maire, les adjoints, les conseillers Municipaux sont à votre disposition pour vos démarches administratives en matière de loi sur l'eau.

Je signale, entre autre, que les ouvrages sur cours d'eau, particulièrement la construction d'étangs sont soumis à autorisation ou déclaration auprès des services de l'Etat, et que, exceptionnellement la loi a un effet rétroactif, c'est-à-dire qu'elle peut s'appliquer à des actes antèrieurs à sa publication.

L'eau est une richesse que nous devons gérer ensemble, et il faut le faire vite!

notre conseiller général jean-luc lanouilh défend la sécurité à ugny le gay

Lors d'un entretien que Mr Lanouilh a eu avec un habitant de la commune lors de sa dernière permanence, celui-ci s'est plaint de la vitesse excessive de certains automobilistes dans les rues du village. Le | Maire du village ayant déjà intercédé auprès du Préfet sans résultat, Mr Lanouilh a donc de nouveau sollicité le Préfet pour ce problème.

Voici les termes de sa lettre:

Monsieur le Préfet.

Monsieur le Maire de la commune d'Ugny le Gay, ainsi que des habitants m'ont fait part de leurs inquiétudes concernant la sécurité sur le RD 56 dans la traversée du village.

On me parle de passage de véhicules à vitesse excessive mettant en danger les piétons et particulièrement les enfants. Je vous sollicite afin d'obtenir une présence plus fréquente et plus régulière de la gendarmerie: la dissuasion et le contrôle permettront de calmer les esprits.

Il parait aussi nécessaire d'implanter des panneaux de limitation de vitesse de façon plus visible.

Ne doutant pas que vous serez sensible à ces problèmes de sécurité dans la traversée d'une commune rurale et dans l'attente d'une réponse de votre part, recevez, Mr le Préfet...

Monsieur Lanouilh se bat également pour que soit résolu le problème de la traversée de la RN 32, et informe régulièrement les communes de l'avancée de son action.

Un plan d'étude a été décidé à cet effet au niveau National, avec la garantie d'aboutir puisqu'une décision sera prise au début de l'été. Des travaux seront engagés ensuite. Même le Conseil Général est prêt à apporter sa contribution financière.

comité des fêtes

Le Comité des Fêtes a assumé avec brio l'animation des Fêtes de fin d'année! Décoration de la Mairie, arbre de Noël sur la place de l'Eglise, Goûter des enfants, visite du Père Noël dans le village, réveillon de la Saint Sylvestre, toutes ces animations ont connu un grand succès et ont impressionné la presse locale qui se fait l'écho du dynamisme de cette Association, et à travers elle de tout le village.

L'année 1997 a débuté sur les chapeaux de roue avec la soirée moules frites qui était réservée aux membres de l'association, afin de resserrer les liens qui existent entre tous ces bénévoles qui ne comptent par leur temps et leur énergie pour animer notre village.

Le concours de belote du mois de Février a également connu le même succés que l'année dernière. Dommage qu'il y ait si peu de monde d''Ugny le Gay pour ce genre d'animation....
De la mi-Février à la fin mars, le Comité des Fêtes se donne un peu de répit, vacances d'hiver et travaux dans les jardins obligent.
Il se consacre donc à la préparation des animations d'été, notamment la Fête Patronale.

À ce sujet, il se réunit le Lundi 3 Mars, à 18 heures 30, à la salle de la Mairie, avec comme ordre du jour:

_Compte rendu du tournoi de belote.
_Élection du Vice-président.
_Demande de subventions.
_Installation réglementaire des buts de foot.
_Programme de la fête du village.
_Préparation de l'après-midi enfantine du 12 Avril.
_Changement de local.
_Utilisation des locaux de la Mairie pour le ping-pong.
_Questions diverses.

Tout le monde peut venir. Cet avis tient lieu de convocation.

terroirs & randonnées

L'association Terroirs & Randonnées a tenu dernièrement sa première réunion de l'année 1997.
Les responsables ont tracé les grandes lignes de leur programme d'activités. En premier lieu, bien sûr, la création et le balisage des chemins de randonnées sur notre région, mais aussi l'organisation de rassemblement pour vélos, cavaliers et marcheurs pour faire connaître ces circuits.

Deux circuits sont en ce moment en train d'être créés, dont l'un est en partie balisé. Cela prend du temps et beaucoup d'énergie! Les démarches administratives sont longues et le temps ne permet pas toujours d'investir le terrain. Mais gageons qu'avec l'énergie et la passion qui les animent nos amoureux des chemins sauront venir à bout des difficultés!

D'autres projets sont à l'étude, comme celui de remettre en valeur des curiosités touristiques de la région, et elles ne manquent pas!
Il est toujours temps d'adhérer à cette association.
Si vous avez envie de participer à leurs travaux, n'hésitez pas à contacter les responsables. Notre commune en compte plusieurs:
_Gérard Patte, son Président.
_Ludovic Fournet, son Vice-Président.
_Gérard Bonnard, membre de son Comité Directeur.

le raticide est en mairie!

Conformément à la décision du Conseil Municipal du 4 Octobre 1996, un stock de raticide a été financé par le budget municipal.

... Ce raticide est donc à votre disposition. Vous pouvez venir en chercher aux heures d'ouverture de la Mairie...